

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 11/02/2022

L'Assemblée Générale a lieu par vidéoconférence depuis les studios d'Event Lounge à Schaerbeek et elle s'ouvre à 15h00.

1 - Accueil des membres

Le Président, M. Michel Lecrenier, accueille les membres connectés à cette vidéoconférence et explique le fonctionnement du module vidéo, le choix des langues et la possibilité de poser des questions à l'aide d'un module chat. Il indique que nous ne pourrons pas traiter toutes les questions, mais que nous y répondrons par le biais d'une Newsletter. Il indique que T. Coorevits a dû nous quitter pour une urgence et il demande de l'excuser.

2 - In memoriam

En introduction à notre Assemblée Générale, le Vice-Président, M. André Yekeler, demande aux membres d'observer une minute de silence en mémoire de M. Patrick Sorel décédé le 7 août 2021.

3 - Intervention de Monsieur le Ministre David Clarinval

Le Président explique que notre ministre de tutelle, Monsieur David Clarinval, a souhaité s'adresser à notre Assemblée Générale. Compte tenu de la situation sanitaire, le discours du ministre a été préenregistré et est maintenant diffusé.

Le Ministre souligne l'importance pour le consommateur de pouvoir compter sur un spécialiste capable d'exercer ses fonctions de manière compétente et indépendante, entre autres dans le cadre des inondations d'une ampleur inédite qui ont frappé notre pays. Il rappelle qu'il est particulièrement intéressé par la réglementation des professions libérales et qu'il analysera avec l'attention nécessaire nos propositions de modifications de la Loi.

Le Ministre remarque que notre secteur est en constante évolution et il fait référence à l'installation obligatoire de systèmes de sécurité avancés dans les nouveaux véhicules. Il est primordial pour le futur de notre profession que les experts aient accès aux données enregistrées dans ce cadre. En tant que ministre des indépendants, il est ravi de pouvoir confirmer une importante adaptation des cotisations sociales pour les travailleurs indépendants, tout en soulignant les grands défis qui nous attendent cette année : réforme des pensions, réforme du droit passerelle, etc.

4 - Rapport des activités 2021

4 - 1 Mot du Président :

4 - 1 a *Pandémie*

« L'année 2021, qui fut annoncée par certains comme l'aube d'une ère nouvelle après l'année COVID 2020, n'a pas satisfait à toutes les attentes. Après avoir retrouvé certaines libertés, nous avons été confrontés à la troisième et quatrième vague, ce qui a continué à perturber nos vies sur un plan personnel, mais aussi professionnel.

Outre cette pandémie, les forces de la nature sont également venues apporter leur lot de nuisance au sein de la population, et ce dans diverses régions de notre pays.

Les experts en automobiles ont mis tout en œuvre afin de servir les sinistrés le plus rapidement possible tout en restant vigilant aux malfaiteurs pouvant profiter de toutes les occasions pour sévir.

Nous avons également pu constater une réelle entraide confraternelle afin de subvenir le mieux possible à cette catastrophe.

4 - 1 b *Départ et arrivée des experts*

Nous devons, comme chaque année, constater plusieurs départs à la pension et parfois des réorientations de carrière, mais on peut également compter sur un nombre non négligeable de stagiaires qui frappent à nos portes et qui viennent compenser ces départs.

Je dois ici apporter un soutien important à l'ensemble des maîtres de stage en les invitant à fournir la meilleure formation possible à nos jeunes afin que ces derniers soient le mieux possible préparés à l'exercice de notre profession, leur futur métier.

4 - 1 c *Technologie*

Le marché automobile se mue rapidement vers de nouvelles technologies.

Ignorer ce point et en particulier l'électrification serait la plus grosse erreur que l'on pourrait faire.

Je vous invite à bien suivre l'évolution tant technologique que juridique et faire en sorte de rester performant en termes de connaissance par rapport à ces évolutions.

Nous sommes aux confins des chemins et même si d'aucuns ne peut se prévaloir à ce jour de connaître avec certitude l'évolution des divers modes de transports et de carburants que nous réserve l'avenir, force est de constater que la voiture est et restera omniprésente dans notre société.

Le Belge en particulier est fortement attaché à sa voiture et cet état de fait se confirme dans les chiffres issus de diverses études.

En effet, la voiture automobile a encore une place prépondérante au sein des familles belges qui continue de se rendre au travail dans quasiment 80% des cas (source Acerta).

4 - 1 d Qualité des expertises

Il faut sans cesse se rappeler que la motivation première de la création de l'Institut des Experts en Automobiles s'inscrit dans le cadre d'une expertise de très grande qualité dans le souci de la protection du consommateur.

Dans ce contexte, je vous invite à poursuivre votre formation de manière continue, et ce principalement par rapport aux évolutions technologiques dont nous venons de parler.

4 - 1 e Formation

Ayant constaté que la pandémie continue à poser un problème dans le cadre du respect des quotas minimaux de formation, le Conseil de l'Institut a décidé en juin 2021 de limiter le nombre d'heures minimal à suivre pour la période du 1/03/2020 au 31/12/2021 à 5 heures.

En outre, lors de sa séance du 15 octobre 2021, le Conseil a décidé d'un minimum de 10 heures de formations pour l'exercice 2022 sans obligations pour la période de trois ans.

A partir de 2023, le Conseil a décidé qu'il faudra suivre 15 heures de formation par an en laissant tomber les obligations pour les périodes de trois ans.

Cette modification est conforme à la Loi et implique cependant une modification du Code de Déontologie, ce qui sera fait cette année.

Nous vous rappelons également que depuis le 1 janvier 2021, l'année de formation et de stage ne débute plus début mars pour se terminer fin février, mais commence dès le 1er janvier pour se clôturer le 31 décembre de la même année.

Dans cette optique, il y aura donc lieu d'avoir suivi :

- *fin 2022 : au minimum 10h00 de formation pour la période du 1/01/2022 au 31/12/2022.*
- *fin 2023 : au minimum 15h00 de formation pour la période du 1/01/2023 au 31/12/2023.*
- *fin 2024 : au minimum 15h00 de formation pour la période du 1/01/2024 au 31/12/2024.*
- ...

Vous serez également informé sous peu d'un changement important quant au mode de fonctionnement de la possibilité de suivre des formations et en particulier du mode de validation de certaines formations.

4 - 1 f Expert non en ordre !!

L'Institut n'a de cesse de veiller à ce que toutes les expertises tombant sous la coupe de l'article 4 de notre Loi soit effectuées par des experts membres de l'I.E.A.

Il s'agit d'un travail de longue haleine ne pouvant porter ses fruits que dans la mesure où nous sommes informés quant aux non-respects de la Loi.

Cette année a encore vu de nombreux cas qui ont tous été poursuivis.

4 - 1 g Evolution de la Loi

Comme vous le savez, l'Institut à la volonté d'adapter quelques points de notre Loi qui sont incohérents. En effet, la pratique journalière de la Loi nous a permis de mettre en lumière certains points qui méritaient des adaptations voire des modifications.

*A l'issue de quatre réunions de la « **Commission Evolution de la Loi** » qui a travaillé bénévolement sur ce projet, celle-ci a soumis le résultat de ses travaux au Conseil en date du 19 novembre 2021. Il a été demandé au juriste de parfaire certaines formulations et dans l'ensemble tous les textes ont finalement été soumis au conseil pour approbation.*

Après l'élaboration d'un exposé des motifs par notre juriste, nous pourrons rencontrer le représentant de notre ministre, M. Tom Dalemans afin d'éclairer nos propositions de modifications.

Nous espérons que la modification de la Loi pourra ainsi intervenir dans le courant de l'année 2022.

Je laisserai le soin à M. Alain Sioen de vous documenter sur ce point.

4 - 1 h Expert judiciaire

Après contact avec les autorités, nous vous informons que l'arrêté royal relatif à la formation continue des experts judiciaires n'a pas encore été publié.

La Loi autorisant les inscriptions provisoires a été adaptée de telle sorte que la fin de la période transitoire a été reportée d'un an, au 30 novembre 2022.

J'invite dès lors tous les experts qui souhaitent encore s'inscrire à le faire sans délai.

Le SPF Justice nous tiendra informés de l'évolution de la situation et nous ne manquerons pas de vous informer de ce suivi.

4 - 1 i Remerciements

Tout comme l'année passée, je terminerai en remerciant tous les intervenants dans la gestion de l'Institut.

En l'occurrence, je remercie Mme Giuseppina Testani qui assume la lourde tâche du secrétariat accompagnée par M. Laurent Cornil.

Je remercie le Conseil qui est particulièrement attentif à l'évolution de l'Institut et dans ce Conseil, le Comité Exécutif qui se réunit toutes les semaines pour la gestion journalière (plaintes, arrivées, départs, stages, formations ...).

Un remerciement également à notre juriste qui assume avec toute la justesse qu'il se doit la partie juridique de l'Institut que ce soit sous forme de conseil hebdomadaire par rapport aux nombreuses questions de droit que par la gestion des diverses commissions de discipline.

Enfin je remercie également les membres des commissions de stages, de discipline et d'appel et de formations pour leur implication dans la vie de notre Institut et je terminerai par le gestionnaire de notre site web au niveau des mises à jour diverses.

Je vous remercie de votre bonne attention,

Michel Lecrenier »

4 - 2 [Les travaux du Conseil et du Comité Exécutif](#)

Le Vice-Président survole les travaux du Conseil et du Comité Exécutif :

- Le Conseil s'est réuni 11 fois, dont 9 réunions par vidéoconférence en raison de la crise ;
- Le Comité Exécutif s'est réuni 49 fois ;
- Les Commissions de Discipline se sont réunies à 12 reprises ;
- Les Commissions d'appel se sont réunies 1 fois ;
- Plusieurs procédures judiciaires ont été engagées et des avocats ont été consultés ;
- Nous avons été en contact régulier avec l'UPEX, ASSURALIA ainsi qu'avec les autorités judiciaires ;
- Les travaux sur l'évolution de la Loi ont été menés au sein de la commission et lors d'une réunion extraordinaire du Conseil ;
- L'évolution de l'Institut est régulièrement discutée au sein du Conseil.
- Nous prévoyons une visite à notre ministre de tutelle afin de poursuivre l'évolution de notre profession.

4 - 3 [Site web et Informatique](#)

Le Vice-Président énumère les dernières évolutions informatiques :

- À la suite d'un problème de suivi de la part du prestataire actuel le CE a contacté différentes sociétés afin de reprendre la gestion du site web / créer un nouveau site web adapté à nos besoins. A ces fins, il a établi un cahier de charge qui a été envoyé à plusieurs entreprises. Certaines de celles-ci nous avaient été conseillées par nos membres.

Le CE a rencontré plusieurs sociétés spécialisées et a reçu plusieurs offres de prix. Il a demandé à la société Pluritech d'approfondir leur offre de prix et d'effectuer une analyse technique afin d'obtenir une offre de prix ferme et définitive partant sur l'élaboration d'un nouveau site web. Au terme de cette analyse, le CE a passé commande pour ce nouveau site.

- Le Conseil a défini que l'onglet job sur le site web est réservé aux entreprises membres de l'I.E.A. Or, Le Conseil est également d'avis que les stagiaires non-I.E.A. peuvent chercher un maître de stage via le site web de l'I.E.A.

4 - 4 [Assistance administrative](#)

Le Comité Exécutif est à la recherche d'un Manager Bilingue à temps partiel pour améliorer le fonctionnement du Secrétariat en concertation avec notre Secrétaire, M. Tom Coorevits.

Nous avons pu rencontrer plusieurs candidats et sommes actuellement en phase de pourparlers.

4 - 5 [Suggestions pour l'amélioration de l'I.E.A.](#)

Tout le monde connaît l'adage « la critique est aisée, mais l'art est difficile ». L'I.E.A. existe depuis un peu plus de 7 années et, tout en respectant ce qui a été fait jusqu'à ce jour, nous savons que tout n'est pas abouti. Le Conseil veille évidemment à poursuivre et à améliorer constamment le fonctionnement de l'I.E.A.

Nous réceptionnerons avec plaisir vos **remarques et suggestions constructives** afin de permettre cette évolution que l'on souhaite permanente.

4 - 6 [Rencontre avec le ministre](#)

Le Comité Exécutif a prévu de rencontrer notre Ministre de Tutelle, Monsieur Clarinval dès ce début d'année.

Les sujets suivants y seront abordés :

- Extraction des données de la boîte noire
- Modification du Code de déontologie par rapport aux quotas formations
- Procédure d'urgence pour le Conseil, décisions par e-mail (stage et formation)
- Contrat PFI Flandre/Wallonie/Bruxelles
- Diplômes reconnus pour les experts en automobiles
- Liste d'arbitres/experts CAS I.E.A.
- Evolution de la situation des experts par rapport à la notion de détective privé
- Code NACE pour experts en automobiles
- Procureur/auditeur Conseil de Discipline
- Jetons de présence du Conseil
- Modification de la Loi
- Fond commun de l'expertise
- Professions libérales
- Signature électronique des dossiers
- Divers éventuels

4 - 7 Divers

- Compte tenu de l'augmentation sans cesse du travail à distance, l'I.E.A. est toujours à la recherche **d'autres bureaux** dans la région Bruxelloise afin de réduire les frais généraux. La superficie actuelle n'étant en effet plus nécessaire, l'Institut pourrait se contenter de quelques 100 mètres carrés. Le bail prend fin en date du 28/02/2023.
- Nous avons reçu une demande de **RegSol**, la plateforme digitale des faillites dans le cadre de l'arrêté royal du 4/05/2021. Les experts en automobiles devaient en effet être ajoutés à la liste des professionnels auxquels les curateurs peuvent s'adresser pour les assister en cas de faillite. Une liste a donc été dressée avec les experts à qui s'adresser pour les questions en cas de faillite de bureaux d'expertises.
- Sur interpellation d'un membre, le Conseil a analysé la nécessité de mandater un **porte-parole** de l'Institut. Il fut rappelé que l'Institut est représenté à l'extérieur par son Président et en cas d'empêchement il est remplacé par le Vice-Président.

5 - Actualité Juridique

Le Juriste, M. Alain Sioen, présente les actualités juridiques de l'année écoulée :

« L'année 2021 était malheureusement la deuxième année de l'ère Corona. Les mesures imposées par le gouvernement et, plus particulièrement, les restrictions aux réunions physiques, ont évidemment continué à avoir un impact sur nos travaux.

Sur le plan juridique, le plat de résistance en 2021 a, bien sûr, été la rédaction de la note concernant les modifications de la Loi, et j'ai le plaisir de vous informer que la semaine dernière, le Conseil de l'Institut a donné son accord définitif à la dernière version du texte que nous allons envoyer aux autorités, expliquant les modifications demandées. L'année dernière, j'ai annoncé l'existence d'un nouveau facteur susceptible de retarder quelque peu la réalisation rapide des changements législatifs, à savoir l'obligation du législateur de procéder à un contrôle de proportionnalité, le but étant d'éviter les réglementations excessives et déraisonnables. Il s'agit d'un règlement européen et, pour être honnête, je n'ai toujours aucune idée de la manière dont le gouvernement va procéder à ce contrôle et certainement aucune idée de savoir si, et dans quelle mesure, cela aura un effet retardateur sur le travail législatif. Depuis sept ans que je travaille pour l'Institut, j'ai constaté que les experts en automobiles sont des gens raisonnables et que les changements demandés ne sont certainement pas déraisonnables ou excessifs, et j'ai donc bon espoir que dans le courant de l'année 2022, nous serons en mesure d'annoncer la bonne nouvelle de la promulgation de la Loi, de sorte que lors de l'Assemblée générale de l'année prochaine, qui, je l'espère, pourra se dérouler en 3D, nous pourrions vous proposer des dragées en plus des boissons habituelles.

Pour mémoire, je tiens également à vous informer que nous espérons pouvoir actualiser les règlements qui entoureront la Loi de 2007, à savoir le Règlement d'Ordre Intérieur et le Code de Déontologie et éventuellement aussi le Règlement de Stage. Il s'agit d'arrêtés royaux, ce qui signifie que leur adaptation est généralement moins laborieuse que celle d'une Loi.

Pourquoi voulons-nous adapter ces règlements ? Nous avons en effet constaté que ces arrêtés royaux présentent des lacunes et que les textes ne correspondent pas toujours parfaitement aux dispositions de la Loi du 15 mai 2007. Personnellement, je pense qu'à l'heure actuelle, en attendant l'entrée en vigueur de la nouvelle Loi, nous devons nous limiter à identifier les modifications souhaitées, car celles-ci doivent être conformes aux articles modifiés de la Loi de 2007.

L'année dernière, les organes disciplinaires de l'Institut ont continué à traiter les dossiers relatifs à l'obligation de formation continue. Je ne vais pas étouffer l'affaire, nous avons effectivement dû admonester un certain nombre de pêcheurs, mais on me dit qu'il y a des indications que la prochaine période d'évaluation ne sera pas aussi mouvementée. Apparemment, l'obligation d'atteindre le minimum légal en termes d'heures de formation est désormais beaucoup mieux respectée. Cette année a également été l'année où les Comités de Discipline ont dû traiter un certain nombre de cas dans lesquels un expert a formulé une plainte contre un autre expert. Je ne vous cacherais pas que j'ai parfois eu du mal à cataloguer les plaintes comme des violations déontologiques et que je me suis parfois demandé s'il ne s'agissait pas plutôt d'une réaction humaine compréhensible résultant de la friction presque inévitable qui se produit entre des collègues qui ont des différences commerciales et qui se disputent. Je vous demande donc d'en tenir compte dans la mesure du possible.

À l'avenir, nous développerons également une procédure permettant de donner à la partie plaignante un retour d'information sur la suite réservée à sa plainte. Mea Culpa, nous ne l'avons pas fait jusqu'à présent, mais vous recevrez bientôt plus d'informations à ce sujet via l'une de nos publications. On peut supposer qu'une distinction sera faite en fonction de la capacité du plaignant et de la partie accusée. Je peux d'ores et déjà apporter une certitude sur un point : en aucun cas, il ne sera indiqué si une sanction a été infligée ou non et, bien évidemment, pour des raisons évidentes, la nature de toute sanction infligée ne sera pas communiquée. Ce que nous ne ferons pas non plus, c'est inviter le plaignant à être présent au jugement. Je sais que c'est la coutume dans au moins une organisation comparable, mais nous voulons respecter la vie privée de nos membres et nous n'avons absolument pas l'intention d'organiser une grand-messe lorsqu'une sanction est imposée. A titre d'anecdote amusante, il est déjà arrivé qu'un plaignant revanchard, lors du dépôt de sa plainte, indique également la sanction qu'il souhaite voir appliquer. Je n'aimerais pas avoir cet homme comme voisin. Je crains que nous ayons déçu l'homme. En ce qui concerne la formulation des plaintes, que ce soit contre un autre membre de l'Institut ou contre une autre partie, je tiens également à souligner une fois de plus que cela ne vaut pas la peine de formuler une plainte de manière anonyme. Ce type de message n'obtiendra tout simplement aucune suite, et il en va de même pour les plaintes déposées anonymement par des tiers contre un expert.

L'année dernière, l'Institut a également pris des mesures contre un certain assureur qui voulait mettre en place un système de rémunération très original. Comme vous le savez, le Code de Déontologie stipule que les honoraires doivent permettre de préserver la dignité et l'indépendance de la profession. L'expert n'est pas autorisé à travailler pour un salaire de misère. En gros, le concept était que si l'expert mandaté ne pouvait pas parvenir à un accord dans une affaire, sa tâche serait transférée à un autre expert, et l'expert initialement mandaté ne serait tout simplement pas payé pour ses services. Bien que la mission de l'Institut ne soit pas d'agir comme une sorte de syndicat des experts, nous ne pouvions pas laisser se produire ce genre de dérive, car nous voulions éviter que nos membres soient contraints de commettre un manquement à la déontologie. Une intervention vigoureuse de l'Institut a conduit cet assureur à abandonner l'approche prévue.

Il convient également de noter que, quelque huit ans après l'entrée en vigueur de la Loi, il y a encore des crapules qui prétendent ne pas connaître son existence. J'ai déjà laissé entendre l'année dernière que les procédures contre ces personnes physiques ou morales sont à bien des égards assez précaires et que l'issue est toujours incertaine. Parmi l'ensemble des modifications législatives que nous demandons, l'une d'entre elles consiste à habiliter certains fonctionnaires à déterminer les violations de la Loi de 2007. Si l'administration l'accepte, nous disposerons d'une arme beaucoup plus souple et probablement plus efficace pour court-circuiter les experts illégaux que les procédures longues et laborieuses. »

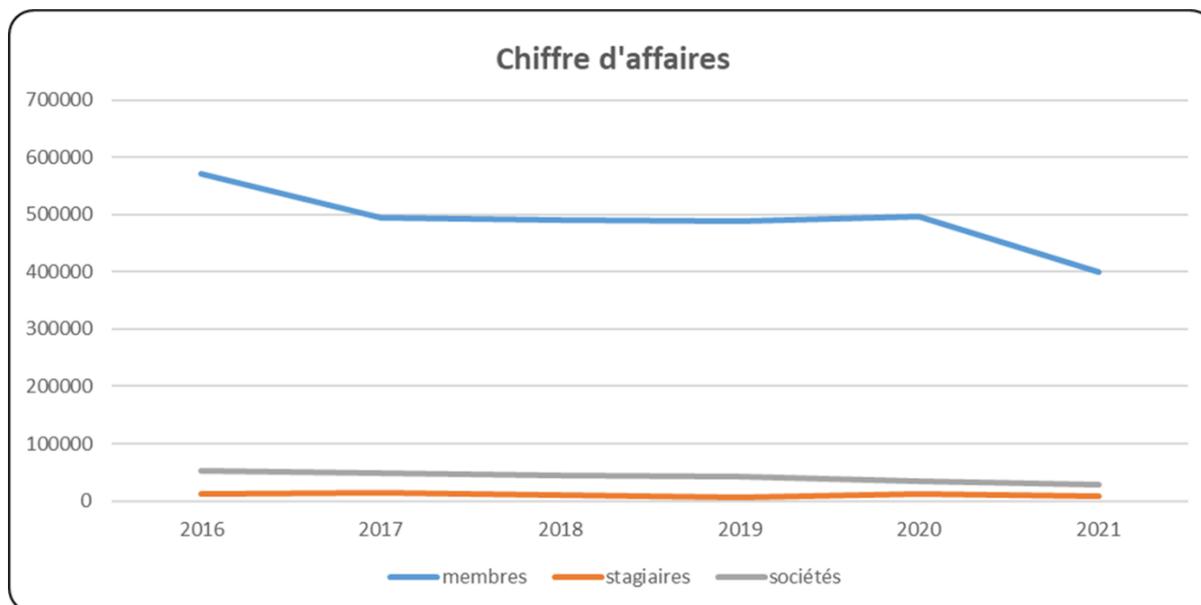
6 - Présentation des comptes annuels 2021

Le Trésorier parcourt le bilan que les membres ont reçu par e-mail avant l'Assemblée Générale. Il confirme que l'état financier ainsi que le budget ont été approuvés par le Conseil lors de sa réunion du 14 janvier 2022.

Le bilan et le budget ont ensuite été transmis à notre Ministre de tutelle Monsieur David Clarinval, ainsi qu'aux membres de notre Institut en demandant de nous transmettre leurs questions et remarques. Une seule question nous est parvenue de la part d'un membre et la réponse a été communiquée directement à celui-ci, compte tenu du fait qu'il s'agissait d'un problème personnel.

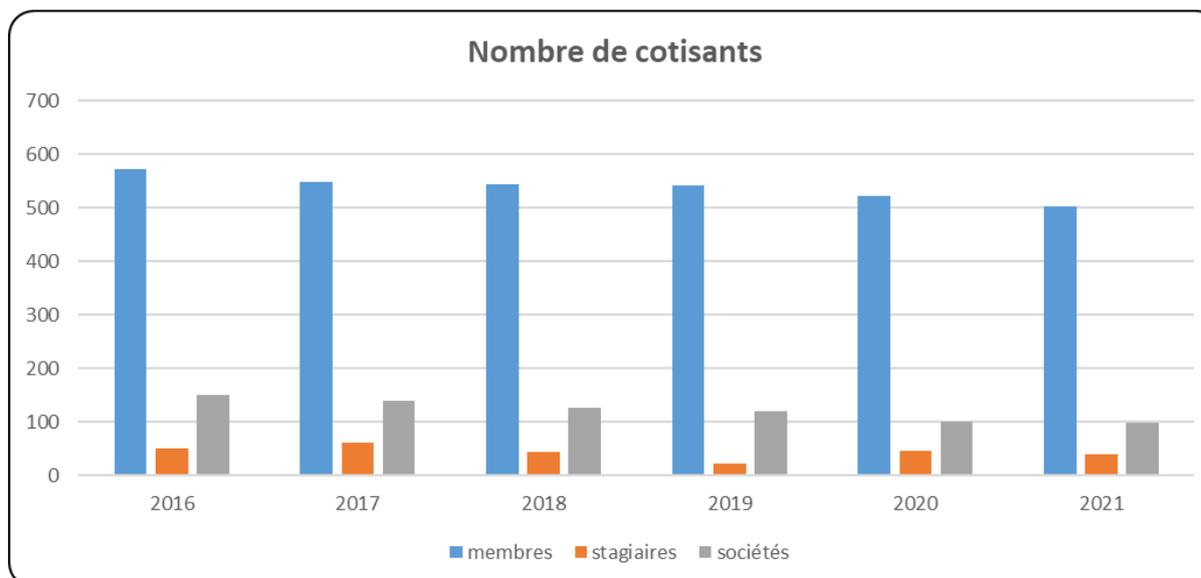
Si le résultat final du budget est positif de façon substantielle, cela vient du fait qu'il a été établi dans la perspective d'engager un responsable administratif à temps partiel en vue de soulager les membres du Comité Exécutif des nombreuses heures effectuées à titre bénévole.

L'état financier 2021 est projeté sur base de graphiques :



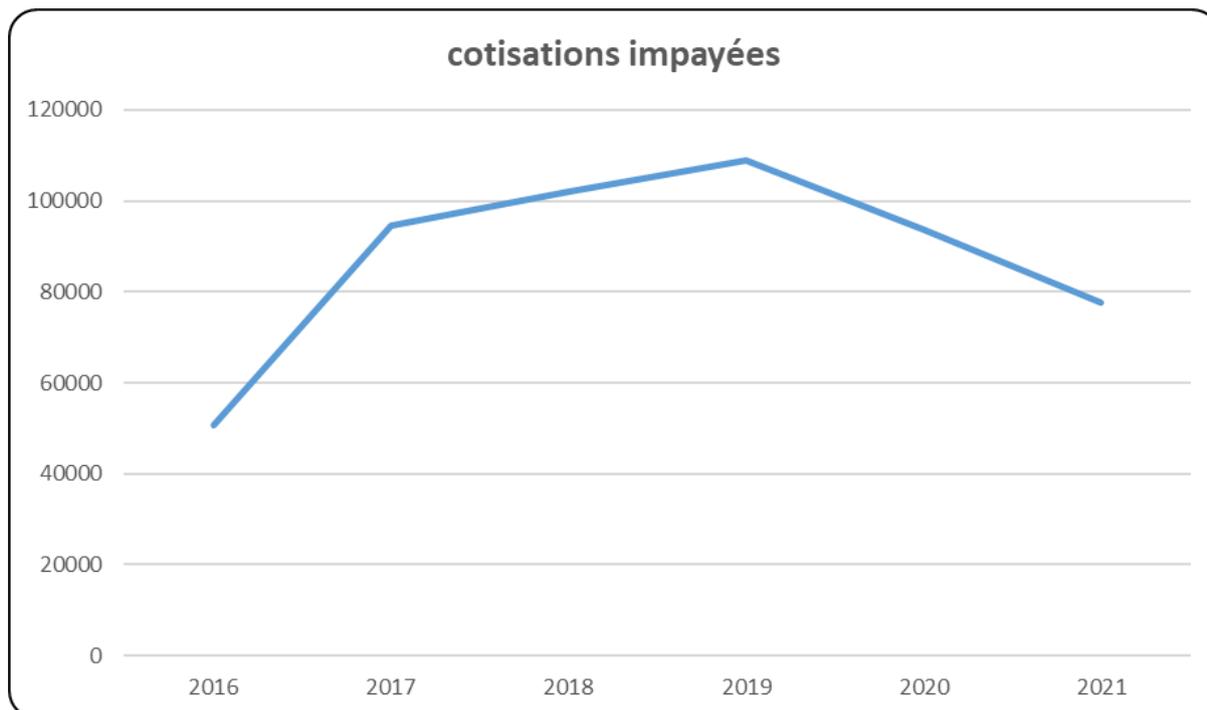
Pour 2021, nous pouvons constater une diminution assez nette du chiffre d'affaires. L'explication se trouve dans la décision prise l'an dernier de passer l'année I.E.A. du 1 janvier au 31 décembre.

La cotisation de 950 euros a été ramenée à 10/12 soit à 792,00 euros. Ce phénomène va bien entendu se retrouver à travers l'ensemble du bilan.

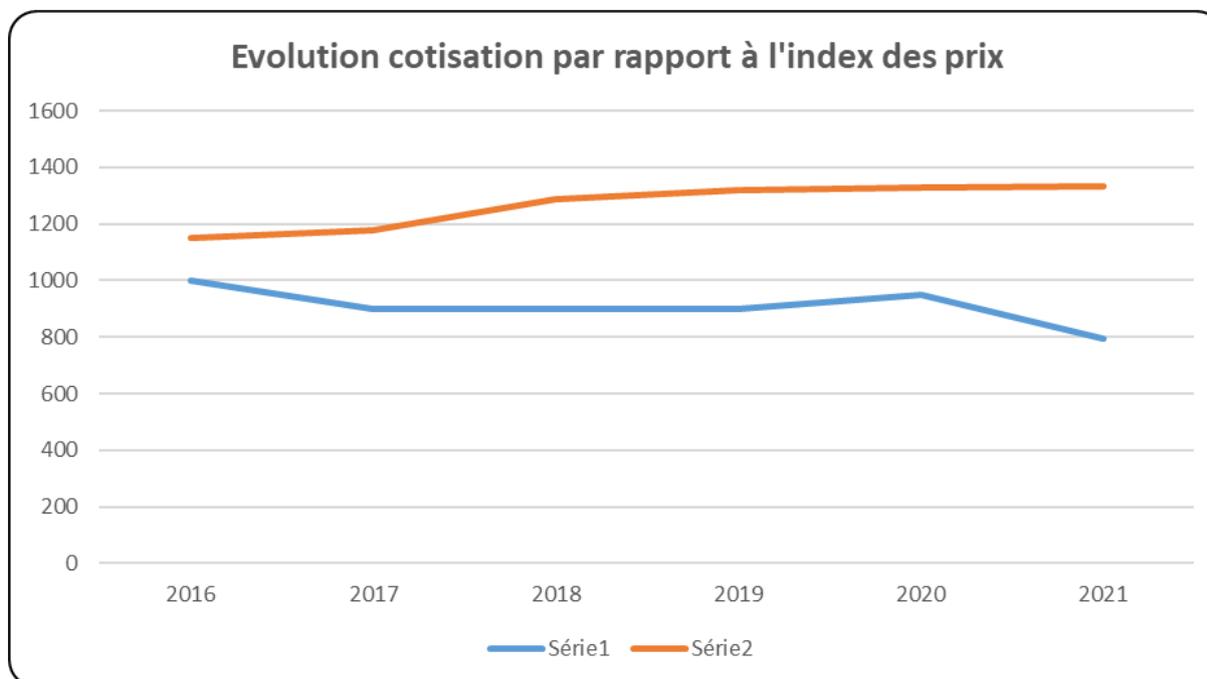


La courbe grise pour les personnes morales est en légère, mais constante diminution entre autres due aux reprises de bureaux.

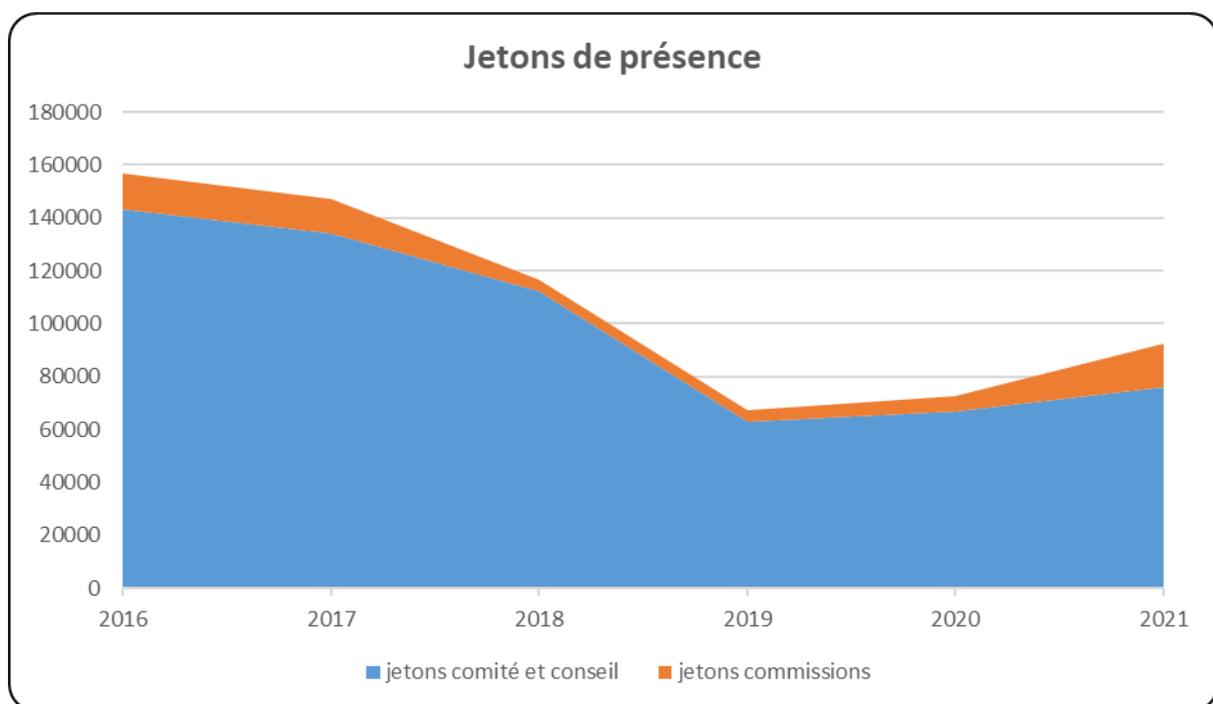
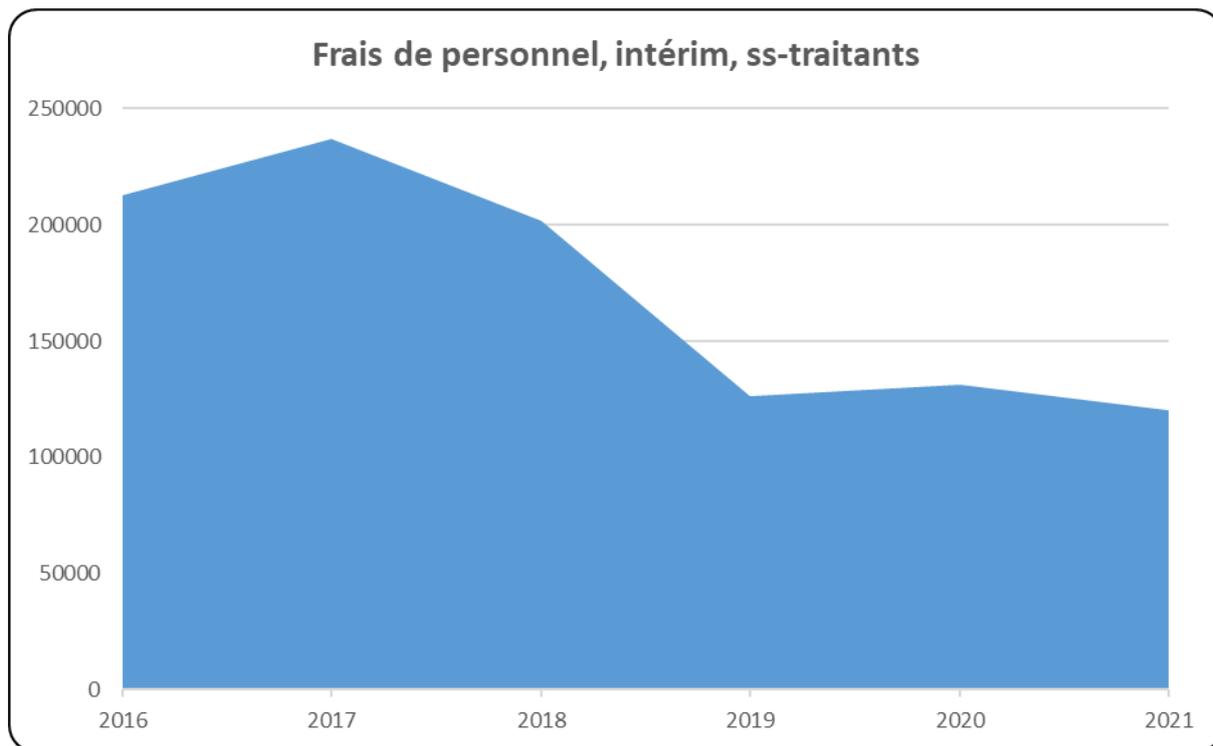
Pour 2021 nous avons aussi un nombre de membres stagiaires et effectifs en légère diminution.



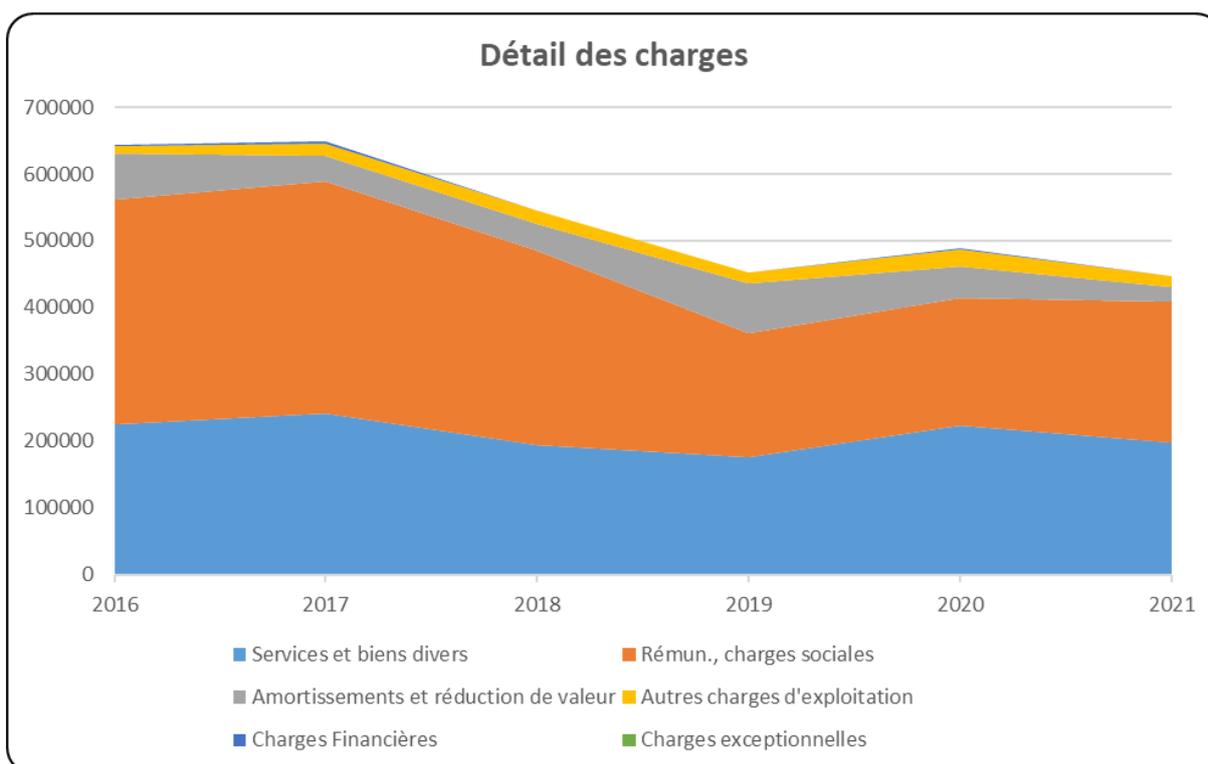
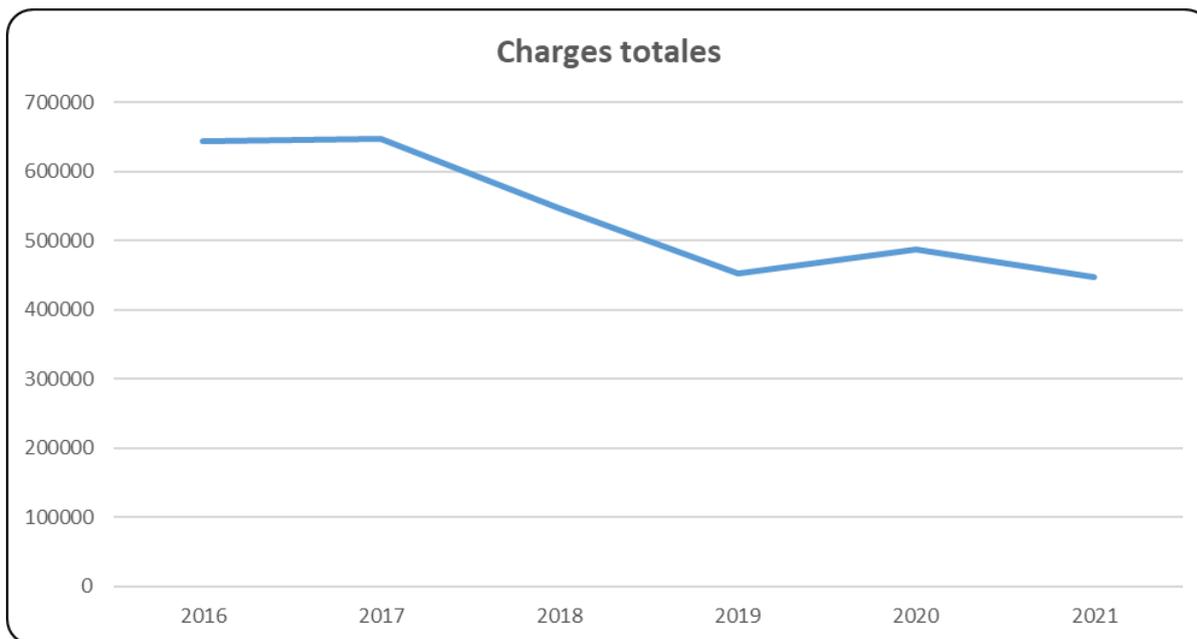
Depuis 2017, nous avons intensifié le recours pour les cotisations non payées. L'année dernière, la courbe montrait déjà les premiers effets de cette action.



En index normalisé sur base 2014 (1^{ier} année Institut) en une cotisation de base de 1.100 euros, nous serions actuellement à une cotisation à 1.410,16 euros. Attention, tenir toujours compte de la cotisation à 10/12.



L'augmentation des jetons de présence s'explique par le fait que l'année 2021 ait pu à nouveau fonctionner normalement, à savoir mensuellement pour le Conseil et les commissions de stage, hebdomadairement pour le Comité Exécutif et qu'en plus des réunions du Conseil se sont tenues pour les demandes de modification de la Loi.



7 - Rapport du commissaire aux comptes

Une séquence vidéo est diffusée par laquelle le Commissaire aux Comptes, M. Adrianus De Bruyn, nous fait savoir qu'il a examiné les comptes de l'Institut en présence du Trésorier. Il confirme que ceux-ci donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de l'Institut, conformément à l'application du cadre légal en vigueur en Belgique.

M. De Bruyn a également vérifié le bilan. Le Trésorier a répondu à toutes les questions qu'il a posées et il lui a fourni les pièces justificatives nécessaires. Ensuite il nous a remis son rapport pour l'exercice clos le 31/12/2021 où il n'a identifié aucun problème.

8 - Approbation des comptes annuels 2021 (vote)

Il est demandé aux membres présents de voter concernant l'approbation des comptes annuels :

Résultats :	OUI :	154	(91,12 %)
	NON :	6	(3,55 %)
	Abstentions :	9	(5,33 %)

Les comptes annuels 2021 sont approuvés à la majorité des membres présents.

9 - Décharge aux membres du Conseil pour leur gestion (vote)

Il est demandé aux membres présents de voter pour la décharge du Conseil pour leur gestion.

Résultats :	OUI :	152	(86,36 %)
	NON :	10	(5,68%)
	Abstentions :	14	(7,95 %)

La décharge au Conseil pour leur gestion est approuvée à la majorité des membres présents.

10 - Approbation du budget 2022 (vote)

Le Trésorier parcourt le budget que les membres ont reçu par e-mail avant l'Assemblée Générale.

Il est demandé aux membres présents de voter concernant l'approbation du budget 2022 :

Résultats :	OUI :	151	(86,29 %)
	NON :	14	(8,00 %)
	Abstentions :	10	(5,71 %)

Le budget 2022 est approuvé à la majorité des membres présents.

11 - Approbation du montant de la cotisation 2022 (vote)

Le Trésorier fait lecture de la proposition de cotisation pour l'année 2022 :

Proposition :	Personne physique	950,00€
	Personne morale	350,00€
	Stagiaire	250,00€

Il est demandé aux membres présents de voter concernant l'approbation de la cotisation 2022 :

Résultats :	OUI :	150	(81,52 %)
	NON :	22	(11,96 %)
	Abstentions :	12	(6,52 %)

La cotisation 2022 est approuvée à la majorité des membres présents.

12 - Divers

Question de la part d'un membre : *“Vous parlez amplement de l'évolution de la Loi. Mais les modifications n'ont pas été communiquées aux membres au préalable ? Voir le courrier du Président du 20/12/21. Sur quoi portent les propositions de modification ? Il est inutile d'en parler, car personne ne sait de quoi il s'agit ...”.*

A. Sioen indique que ces modifications de la loi ont en effet été discutées en détail avec les représentants des experts, à savoir avec le Conseil, comme nous l'avons expliqué cet après-midi. Nous sommes sur le point d'entamer les négociations avec les autorités et je pense qu'il serait inapproprié de jeter toutes nos demandes sur la table ; ce que nous voulons éviter, ce sont des polémiques à gauche et à droite qui pourraient perturber le climat des négociations avec le gouvernement.

Le Président remercie les membres qui ont assisté à cette Assemblée Générale. Il lève la séance à 16:30 heures en espérant que nous pourrions nous réunir en présentiel l'année prochaine.

Le Vice-Président remercie les membres pour leur présence à cette vidéoconférence et leur souhaite un agréable weekend.